



Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mercredi 27 mars 2024

Le mercredi 27 mars 2024, à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à salle d'honneur sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, maire, conformément à la convocation qui lui a été faite le vendredi 22 mars 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23.

Présents

M. Bruno VANDEVILLE, Mme Laurence MORY, M. Serge GIBERT, Mme Laëtitia LAURENT, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Fatima GHADI, M. Arnaud GLABIEN, M. Jean-Paul CRAYE, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, M. Philippe DE GUBERNATIS, M. Ludovic VALETTE, Mme Cathy DELPLANQUE, Mme Laëtitia PANNECOCKE, M. Sébastien DESCAMPS, Mme Stéphanie BLONDEL, M. Charles BEAUCHAMP, M. Gilles COQUELLE, M. Eric MAQUET, Mme Sophie LEFEBVRE, M. Éric BRIDOUX, Mme Martine PINHEIRO.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Représenté

M. Bertrand MERLIN donne pouvoir à M. Eric MAQUET .

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Laurence MORY est désignée pour remplir cette fonction.

Cession pour partie parcelles D 1631 - D 1644 - D 1651 Chemin du Halage

Vu les terrains en partie sis Chemin du Halage, parcelles cadastrées D 1631, D 1644 et D 1651. Terrains appartenant à la Commune d'Arleux, d'une contenance de 340m² (563 m² au total).

Ces dernières se situent en périphérie sud-est de la commune, reliant la place Amédée Decaudain et le Chemin du Halage. Elles sont inscrites au Plan Local d'Urbanisme en zone Uba correspondant à une zone urbaine mixte de moyenne densité.

Sur exposé,

[RGPD : Donnée privée occultée] sont propriétaires des parcelles contiguës cadastrées D 1866 et D 1868.

En juillet dernier, **[RGPD : Donnée privée occultée]** avaient fait connaître à la commune le soucis d'accès à leur parcelle constructible référencée D 1868 rue du 8 mai. Une proposition de cession d'une bande de terrains appartenant à la commune a été faite afin de leur permettre un accès à leur terrain par le Chemin du Halage

Par courrier en date du 10 octobre 2023, **[RGPD : Donnée privée occultée]** ont proposé à la commune l'achat d'une bande de terrain d'environ 9m de largeur sur 38m de long.

Vu l'estimation des domaines en date du 06 février 2024, fixant la valeur vénale du terrain au prix de 5 600€, soit 16.50 € le m², assortie d'une marge d'appréciation de 10% ;

Il conviendra de délimiter le tènement cédé par le biais d'un géomètre. Les frais de bornage seront à la charge des acquéreurs.

Considérant que cette acquisition d'une bande de terrain permettrait l'accès à la propriété de Monsieur et Madame MARTIN sise parcelle D 1868.

Invité à délibérer, le Conseil municipal **DÉCIDE** :

- D'autoriser la cession des parcelles D 1631, D 1644 et D 1651 (en partie) pour une contenance de 340m² (soit une bande de terrain d'une largeur de 9m sur 38m de long) à [RGPD : Donnée privée occultée].
- De fixer le prix de cession à 5 600€.
- De charger l'office notarial de Maître BLANPAIN et GORFINKEL, domicilié à ARLEUX d'accomplir les formalités (les frais, taxes, droits et honoraires étant à la charge de l'acquéreur).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE PARTICIPE PAS : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (<https://www.telerecours.fr/>)

Ainsi fait les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance

<p>Publié le : 04/04/2024 Transmis au contrôle de légalité le : 04/04/2024</p>
--